COMMUNE DE SANVIGNES LES MINES
250, Rue de la Liberté
71410 Sanvigne les Mines
Tél. : 03.85.67.10.00

LE LIBERTY

Sanvignes les Mines (71410)

MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE SANVIGNES LES MINES

pour la gestion et l'exploitation du tiers-lieu Le Liberty avec la création et la gestion de deux ou plusieurs activités économiques sur la commune de Sanvignes les Mines

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des candidatures :

01/12/2023 à 23h59

I. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

a) Dénomination et adresse de la collectivité

Commune de Sanvignes les mines
250 Rue de la Liberté
71410 Sanvignes les Mines
Tél. : 03.85.67.10.00
Courriel : liberty@mairie-sanvignes.fr
www.mairie-sanvigneslesmines.fr

Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Saône et Loire, identifiée au SIREN sous le numéro 217 104 991, représentée par son Maire, Jean-Claude LAGRANGE.

b) Mode de passation

Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la commune de Sanvignes les Mines avec mise en concurrence préalable.

c) Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine privé de la commune de Sanvignes les Mines en vue de la gestion et l'exploitation du tiers-lieu LE LIBERTY, avec la création d'une ou plusieurs activités économiques.

LOT 1 : Gestion et exploitation d'un espace de vente de produits alimentaires locaux

LOT 2 : Gestion et exploitation d'une activité de café - petite restauration

LOT 3 : Proposition libre d'autres activités socio-économiques

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence, a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation du domaine privé de la collectivité pour la gestion et l'exploitation commerciale d'une ou plusieurs activités économiques sur une période de 3 ans, moyennent le versement d'une redevance annuelle par le titulaire de la convention.

Les candidats pourront répondre à plusieurs lots de la consultation.

Lieu d'exécution :

LE LIBERTY – 22 Rue de la Liberté - 71410 SANVIGNES LES MINES

d) Durée

L'occupation du domaine privé de la collectivité à pourvoir est de 3 ans, à partir de la livraison du bâtiment, estimée à septembre 2024.

e) Pièces du dossier de consultation

- Un règlement de consultation
- Un cahier des charges
- Un dossier de candidature

II. CANDIDATURE

a) Modalités de présentation du dossier de candidature

Le dossier de candidature contenant l'offre de contracter devra être rédigé en français et signé par le candidat, personne physique, ou pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

Transmission sous support papier ou numérique

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : **TIERS-LIEU LE LIBERTY - 22 Rue de la Liberté – SANVIGNES LES MINES** **LOT N° 1 et LOT N°2 et éventuellement LOT N°3** **NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le cahier des charges et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE SANVIGNES LES MINES
250 Rue de la Liberté
71410 Sanvignes Les Mines
Courriel : liberty@mairie-sanvignes.fr

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur.

b) Conditions d'attribution

Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire (COT) de type « Activité économique ». *[La commune pourra proposer une COT de droit réel au regard des investissements prévus par le porteur de projet]* *Le régime des baux commerciaux est exclu*

Durée de l'acte	3 ans *[en cas de COT de droit réel, la durée pourra être allongée]* Peut être négocié à la hausse en fonction du projet et des investissements envisagés sur le site.
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Septembre 2024
Conditions financières générales	Estimation (tarif 2023*) : 34,12 € HT le m² par an (à affiner en fonction du projet) **Le montant de la redevance sera revalorisé à partir de la troisième année.*
Accompagnements conseillés	Par le Pôle d'Economie Solidaire Active pour l'assistance à la structuration juridique du projet Par l'association Tiers-lieux BFC pour la formation « piloter un tiers-lieu »

c) <u>Modalités de présentation du dossier de candidature</u>

Le dossier de candidature contenant l'offre de contracter devra être rédigé en français et signé par le candidat, personne physique, ou pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

d) <u>Modalités d'examen des candidatures</u>

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect du principe d'égalité des candidats.

La sélection s'effectuera en **deux phases**:

Phase 1 : Définition du projet	Analyse du concept et de ses principales fonctions
Phase 2 : Faisabilité économique du projet	Analyse du modèle de gestion / exploitation du lieu

Les critères retenus pour le jugement des offres de la **phase 1** sont les suivants :

- La pertinence du concept
- La qualité globale du projet
- L'animation de l'espace

Ils sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Pertinence du concept	50 %
2. Qualité globale du projet	30 %
3. Animation de l'espace	20 %

Les offres seront examinées selon les critères énoncés ci-dessous :

1/ Pertinence du concept (50%)

Pour apprécier ce critère seront notamment valorisés les éléments suivants :
Originalité du concept, compréhension des enjeux, réponse à des valeurs sociales et citoyennes, intégration des besoins de la commune et des habitants, valorisation des productions et des savoir-faire locaux, capacité à animer ce lieu pluriactivités, en créant une communauté d'acteurs, aptitude pour gérer des espaces partagés

2/ Qualité globale du projet (30%)

Pour apprécier ce critère seront notamment valorisés les éléments suivants :
Aptitude à faire ensemble, constitution d'une équipe, capacité d'ouverture vers le monde associatif et culturel, capacité à promouvoir le lieu auprès d'un public inter-générationnel.
Motivations du ou des porteurs de projet, niveau de diplôme(s) professionnel(s) et/ou expériences professionnelles, expérience de gestion d'entreprise ou d'association.

3/ Animation de l'espace (20%)

Pour apprécier ce critère seront notamment valorisées les propositions suivantes :
Coopération, capacité à la mise en réseau des occupants et des publics extérieurs, capacité à créer des évènements, ateliers… originaux, capacité à rendre le Liberty attractif pour l'appropriation du lieu par la population

Chaque critère, noté sur la base de 3 points, sera jugé à partir du formulaire de candidature rempli par le candidat. La notation sera la suivante :

- Adapté 3 points
- Partiellement adapté 2 points
- Peu adapté 1 point
- Pas adapté 0 point

La Commune de Sanvignes les Mines se réserve la possibilité de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute

pièce qui lui semblera nécessaire. Toutefois, elle se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation de l'offre candidatée

e) La sélection

Etape 1 : les dossiers conformes seront analysés et sélectionnés selon les critères d'évaluation cités ci-dessus. Le jury présélectionnera 5 projets sur la base de l'évaluation de la phase 1.

Tous les porteurs de projet seront informés de la décision du jury par courriel.

Etape 2 : les 5 projets présélectionnés seront invités à poursuivre leur dossier de candidature sur les bases de la phase 2 (communiquées à cette étape ainsi que les critères de sélection)

Etape 3 : Le jury analysera et sélectionnera 2 projets

Etape 4 : Les finalistes prépareront une présentation orale de leur projet en 20 minutes.

Le choix retenu par la commune de Sanvignes fera l'objet d'une lettre, transmise en recommandé avec accusé de réception auprès des candidats.

f) Le déroulement de l'attribution

Réception des candidatures phase 1 : du 08/09/2023 au 01/12/2023 à 23h59

Désignation des 5 candidats sélectionnés : le 15/12/2023 en commission

Réception des candidatures phase 2 : du 16/12/2023 au 16/06/2024 à 23h59

Présentation orale des 2 projets sélectionnés : début juillet 2024 à la Mairie de Sanvignes les Mines

Réunion de délibération pour le choix du ou des candidats : Première quinzaine de juillet 2024

Le choix retenu par la commune de Sanvignes fera l'objet d'une lettre, transmise en recommandé avec accusé de réception auprès des candidats.